

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MOTION

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/01/2019
Réuni le : 04/02/2019
Sous la présidence de : Gilles Nottebart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Motion des représentants des personnels.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Conseil d'administration du 4 février 2019 - Lycée Anita Conti à Bruz

Depuis des semaines, la majorité des enseignants du lycée sont mobilisés comme d'autres, avec toute la neutralité que leur impose leur statut face aux élèves, pour contester et refuser les réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup.

C'est une opposition de fond puisque ces réformes remettent en cause une valeur fondamentale de la république : l'égalité. Elles sont porteuses d'inégalités dans la formation initiale des jeunes qui entreront en lycée général et technologique :

- inégalité territoriale puisque l'offre des spécialités en première, en particulier les 7 de base, diffère d'un lycée à un autre, d'un territoire urbain à un territoire péri-urbain ou rural ;
- inégalité des enseignements qui seront dispensés dans chaque lycée puisque la répartition même des moyens (pour les dédoublements, les options, l'AP) différera d'un lycée à un autre ;
- inégalité devant l'examen sanctionnant les études secondaires et ouvrant les portes de l'enseignement supérieur, l'université en particulier : le baccalauréat ne sera plus un examen unique pour tous les lycéens de France, 40 % de sa note étant transféré au local ;
- inégalité dans l'accès au supérieur : le baccalauréat ne donne plus la liberté de s'inscrire dans l'université de son choix, des établissements du supérieur ont développé des algorithmes de sélection opaques qui tiennent compte entre autres du lycée d'origine ;
- inégalités sociales, favorisant les familles possédant les codes de l'éducation nationale ou pouvant s'offrir les services d'officines privées pour l'accompagnement à l'orientation.

C'est une opposition de fond car ces réformes remettent en cause une autre valeur fondamentale de la république : la liberté. Ces réformes nient en effet ce qu'est réellement un lycéen en 2019 :

- il doit avoir la liberté de disposer du temps pour apprendre, acquérir, s'approprier ce que le lycée doit lui transmettre pour faire de lui un citoyen.
- un lycéen doit avoir la liberté de disposer de temps pour construire progressivement son projet avec un accompagnement professionnel par les PSYEN. Ces réformes lui demanderont dès 15 ans, sans droit à l'erreur de faire des choix de spécialités avec une liberté contrainte qui préjugeront ou limiteront son parcours dans le supérieur.

Motion présentée par les représentants élus enseignants et de vie scolaire

Depuis des semaines, des enseignants du lycée sont mobilisés avec toute la neutralité que leur impose leur statut face aux élèves, pour contester et refuser les réformes du lycée, du baccalauréat et de l'accès au supérieur. Ces réformes sont porteuses d'inégalités dans la formation initiale des jeunes qui entreront en lycée général et technologique. Par ailleurs, les nouveaux programmes d'enseignement sont plus relevés et complexes et ils nécessitent des moyens pour faire réussir tous les élèves (groupes en effectifs réduits notamment).

La réforme du lycée impose une nouvelle organisation des enseignements et une baisse des horaires de cours dans l'objectif de réduire le coût du lycée en France. Au lycée Anita Conti, la disparition de deux divisions amplifie la réduction des moyens et la suppression de 55 heures dans la DGH ne permettra pas de préserver les conditions d'encadrement nécessaires à la réussite de tous nos élèves.

En conséquence, nous demandons à l'IA-DASEN représentant la rectrice d'académie :

- 20h pour dédoubler sur 1h à l'année le français (8h), les spécialités SES (5h) et maths (7h) sur le niveau première générale.
- 8h pour dédoubler ponctuellement l'enseignement scientifique sur le niveau première générale pour se mettre en conformité avec les instructions officielles pour les sciences expérimentales.

Dans ce contexte, et malgré les efforts dans le travail de répartition du proviseur et du proviseur adjoint, nous ne pouvons que réaffirmer notre opposition à ces réformes. En tant que fonctionnaires soucieux de la meilleure formation possible pour nos élèves, nous alertons sur ce que deviendra le lycée dans les années à venir car les « premiers de cordée » ne seront probablement pas dans notre établissement.

Motion adoptée à l'unanimité des votants (18 pour et 5 refus de vote)